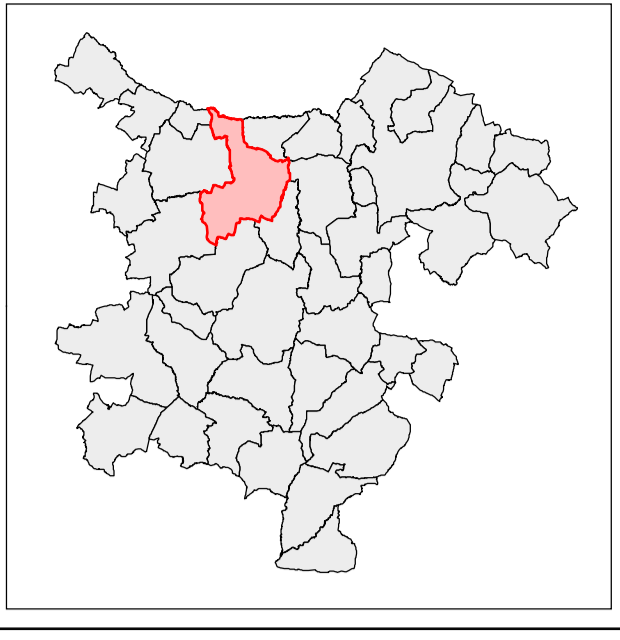


Élaboration du PLUI prescrite par D.C.C. du 11/05/2017
Projet de PLUI arrêté par D.C.C. du 23/03/2023
Dossier soumis à Enquête Publique du 23/05/2023 au 23/06/2023
PLUI approuvé par D.C.C. du 21/12/2023



Légende

Zonage du PLUI

UA	UC	UX	IAU	A	Np
UAb	UCc	UY	IAUy	Ay	Np
UB	UE	IAU (a, b, c, p)	2AUe	N	NL

Construction autorisée à changer de destination au titre de l'article L151-11-2° - vocation d'habitat
Espace boisé classé
Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - petit patrimoine
Protection ponctuelle au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
Protection linéaire au titre de l'article L151-19 - Haie ou alignement d'arbres
Protection linéaire au titre de l'article L151-23 - Haie ou alignement d'arbres
Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies, emprises publiques et limites séparatives
Zone d'implantation de l'article L114 du code de l'urbanisme
Secteur de diversité commerciale à protéger (S1-S4)
Périphérie de protection au titre de l'article L151-19 - centre local
Périphérie de protection au titre de l'article L151-19 - patrimoine bâti
Périphérie de protection au titre de l'article L151-23 - patrimoine naturel
Périphérie de protection au titre de l'article L151-23 - sites naturels de conservation
Périphérie de protection au titre de l'article L151-23 - abords des cours d'eau
Emplacement réservé (délimitation et bénéficiaire en annexe)
Espace boisé classé - espace boisé classé à recréer
Secteur d'ADAP
Construction récente ou en cours
Atlas des zones inondables - crue fréquente
Atlas des zones inondables - crue exceptionnelle

Conception : Metropolis - ZWA - F. Charlot - Eco2Innovative - Biotope - RivièreAssociés
Sources : Origine DGFIP Cadastre © Droits de l'Etat réservés © 2022 - DD116

